

**20 Avril 2016****A 20h30**

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour en rajoutant l'approbation du compte rendu du 02 mars 2016 ainsi que l'anticipation de travaux. Le Conseil n'émet aucune opposition au rajout des points cités ci-dessus à l'ordre du jour.

Désignation d'un secrétaire de séance : CESCO Yolande.

Date de convocation : 15-04-2016

Début de séance : 20h30

#### 1 – Approbation des comptes rendus des 02 et 29 mars 2016

Ont été abordé lors de la séance du 02 mars :

- L'approbation du CR du 16 décembre 2016 ;
- Vote du compte administratif et compte de gestion 2015 ;
- Approbation projet 2015/2020 des axes stratégiques de la CCCLA ;
- Délibérations des prix de vente du chemin de service à Pech Bruguet et les parcelles place du Pressoir ;
- Autorisation à Monsieur le Maire pour les signatures des actes notariés en cours ;
- Prix de l'eau des abonnés raccordés aux réseaux autres que communaux ;
- Questions et informations diverses : choix entreprise neutralisation fosses septiques communales, agenda accessibilité, travaux de réhabilitation de l'égout unitaire.

Ont été abordé lors de la séance du 29 mars :

- La succession de Monsieur Charles FESIEN ;
- Autorisation à Monsieur le Maire pour signatures de tous les documents relatifs à la succession

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque et émarge ces deux comptes rendus.

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur la donation de Mr Charles FESIEN.

#### 2 – Présentation et vote du budget prévisionnel pour 2016 avec les travaux d'investissements envisagés

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est qu'un budget prévisionnel, les aléas étant toujours possible, des réajustements peuvent intervenir. Les projets d'investissement ont été débattus lors du conseil municipal par les orientations budgétaires.

Monsieur le Maire présente les tableaux suivants et laisse la parole au secrétaire.

Dans un premier temps, pour mémoire, petit rappel des taux d'imposition pour l'application de la variation proportionnelle :

	Taux Labécède	Taux moyens nationaux	Taux moyens départementaux	Taux plafonds 2016	Taux communauté de communes	Taux plafonds intercommunal
Taxe d'habitation	16,40	24,19	27,13	67,83	12,452	55,38
Taxe foncière (bâti)	12,36	20,52	33,59	83,98	1,577	82,40
Taxe foncière (non bâti)	100,28	49,15	108,82	272,05	27,300	254,75

Dans le cadre du financement de l'assainissement collectif, Monsieur le Maire confirme qu'il vient d'être encaissée la DETR, soit 59 000€ et qu'il nous reste à encaisser le solde du réseau de transport par le Département et l'Agence de l'Eau soit environ 5 000€. Il informe les élus que le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 12 000€ pour la voirie.

Récapitulatif investissement pour 2016 :

	OPERATIONS	PROCEDURES	MONTANT HT	OBSERVATIONS
I	Protection du captage communal de La Garrigue	Travaux	20 000	Suite classement DUP
II	Voirie et bâtiments communaux	Voirie	43 227	Subvention 12 968€
		Garage Habigand	12 000	Suite achat 2015
		Etudes	12 500	Chambre agriculture – Architecte école
III	Raccordement EDF	Extension réseau	5 000	Pech Bruguet, parcelle Gaquière
IV	Raccordement AEP		5 000	Parcelle constructible Pech Bruguet.
V	Entretien petits matériels et équipements		5 000	
	Achat lame neige		8 500	
VI	Révision du PLU	Mise à jour ENE, lois Alur et Macron	12 500	
VII	Assainissement collectif	Rénovation réseau unitaire Tour du village	72 000	- Subventions espérées Conseil Général/Agence de l'Eau : 70%
VIII	Opération Groupe Scolaire	Provision	136 000	Versement des assurances vie Fésien Un dossier de demande de subventions sera élaboré pour octobre 2016
	Renouvellement informatique	Secrétariat – Maire	2 900	

Où l'exposé réalisé sur le détail des dépenses et recettes prévues, le Conseil adopte à l'unanimité le présent budget.

### 3 – Délibération pour orientation Plan Local d'Urbanisme (PLU)

L'unité de planification et de la politique publique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) nous demande de délibérer à nouveau dans le cadre de la révision de notre PLU. Cette délibération doit mettre en avant les objectifs poursuivis pour cette modification.

Il ressort après entretien avec le bureau d'étude que nos objectifs sont d'une part la mise en compatibilité du PLU avec les nouvelles législations d'urbanisme (Engagement national pour l'environnement, loi Accès Logement et Urbanisme Rénové (ALUR), Loi Macron) et d'autre part la mise en conformité avec les organismes supra-communaux (SCOT en cours de révision, Région) et enfin la mise à jour suite à la DUP du captage de La Garrigue ainsi que la modification de classement de zones.

Monsieur le Maire précise que les zones Nh positionnées autour des écarts ont été remplacées par des zones N.

Monsieur le Maire demande d'approuver ces objectifs.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette présente proposition.

#### 4 – Délibération pour transfert des crèches du Syndicat Lauragais Audois (SLA) vers la communauté de commune Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA)

Lors du dernier conseil communautaire, il a été acté que la compétence crèches sera transférée du SLA vers la CCCLA. Cette compétence comprend la création, la gestion et l'entretien des crèches multi-accueils. Ce transfert doit être décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux.

Ce transfert sera prononcé par arrêté des représentants de l'Etat. Il va de soi que l'ensemble des biens, droits et obligations et des personnels liés à cette compétence seront versés à la CCCLA.

La conséquence pour la commune sera la retenue du coût des dépenses sur l'attribution de compensation. Ce transfert se fera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'émettre un avis favorable sur ce transfert de compétence création, gestion et entretien des crèches multi-accueils à la communauté de commune Castelnaudary Lauragais Audois.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité la présente proposition.

#### 5 – Délibération pour étude du nouveau groupe scolaire

Suite aux orientations budgétaires du DOB, nous effectuons une opération pour les deux années à venir : la construction d'un groupe scolaire sur un terrain appartenant à la commune. Pour avoir les subventions du conseil départemental, nous sommes obligés de passer par un bureau d'architectes.

Monsieur le Maire propose de prendre le bureau Benoit MARTINEL Architecture, à Revel, qui a déjà étudié cette réalisation du groupe scolaire lors du précédent mandat. Cet architecte a déjà œuvré sur Labécède lors de la transformation du Presbytère. L'exécution d'un dossier pour la construction du groupe scolaire à deux classes pour la demande de subvention s'élève à 1920 €.

En conséquence, Monsieur le Maire demande d'accepter la proposition de monsieur MARTINEL pour l'esquisse et le choix d'un parti pris, la mise au point d'un avant-projet sommaire permettant le chiffrage financier et la mise en forme du dossier et de la présentation pour la demande de subvention.

Ouï cet exposé, le Conseil accepte à l'unanimité la présente proposition.

#### 6 – Modification installation station de pompage RD302

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés sur les installations de pompage de la RD302. Le premier Adjoint a pris contact avec plusieurs entreprises (STAF, SALES, SEIHE) pour l'amélioration de la distribution de l'AEP vers le chemin Vieux. Mr VANDERCAMERE Michel donne le détail des différentes solutions.

En conséquence, Monsieur le Maire demande de retenir une entreprise et de l'autoriser à signer les documents de passation de marché avec cet entreprise.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte la présente proposition par 6 voix pour et 4 contre. L'entreprise STAF ayant été retenue.

#### 7 – Anticipation de travaux

Dans le cadre de la rénovation du réseau unitaire du tour du village, nous avons reçu du pôle aménagement durable du Conseil Départemental l'acceptation de démarrer les travaux de réhabilitation du réseau assainissement.

En conséquence, Monsieur le Maire demande de l'autoriser à faire les dossiers d'appel d'offre avec l'aide de l'Agence Technique Départementale (ATD) pour la réalisation de ces travaux et de les transmettre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la présente demande.

#### 8 – Astreinte personnel communal

Un agent communal désire ne plus faire d'astreinte. Aujourd'hui, les agents communaux assujettis, touche 6€ par jour d'astreinte. En cas de rappel, les heures sont comptabilisées en heures supplémentaires ou en récupération.

Monsieur le Maire estime que l'intervention éventuelle sur les réseaux d'assainissement, la station de traitement et le réseau AEP nécessite cette astreinte.

En conséquence, il demande de confirmer l'utilité de l'astreinte d'une part et de réactualiser la prime associée à cette astreinte à 7€ par jour pour la réactivité à une heure à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016. Le Conseil confirme à l'unanimité l'utilité de l'astreinte et après débat et sur proposition de Mme CANALIS Josette et MARTIN Florence, la prime compensatoire sera de 8 €.

### 9.1 – *Fourrière automobile*

La CCCLA nous informe que la ville de Castelnaudary a engagé une démarche de Service Public afin de mettre en place une fourrière automobile. Elle propose de mettre le modèle de cahier des charges de cette DSP à disposition des communes intéressées par ce projet.

### 9.2 – *Lutte contre les raves-party*

Nous avons reçu le commandant de gendarmerie de Carcassonne et le Capitaine de Castelnaudary dans le cadre de la lutte contre les installations sauvages de raves parties, en particulier zone du Vol à Voile. Une étude est en cours par les services de gendarmerie pour les actions à mener par le Maire. De son côté, le Président de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois demande une action interdépartementale entre l'Aude, le Tarn et la Haute Garonne.

### 9.3 – *Jury d'assise*

Le tirage au sort de la liste préparatoire de la liste annuelle du jury d'assise se faisait à Saint Papoul. Aujourd'hui avec le rattachement de la commune au canton de Montréal se fera à Arzens.

### 9.4 – *Inauguration STEP et réseaux*

Monsieur le Maire souhaite faire l'inauguration, de la STEP et des Réseaux, le dimanche 05 juin en fin de matinée. Réservez cette date. L'invitation se portera sur tous les acteurs (élus et entreprises) de cette opération assainissement. Je pense que l'on peut élargir, pour faire connaître notre commune au Député et Sénateur, au Président de la communauté de communes ainsi que les Maires des communes environnantes. Il va de soi que la population est conviée d'office. Accord du Conseil.

Fin de séance 23h30

Le secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux